

MISSION « IMMIGRATION, ASILE, ET INTEGRATION »

COMMISSION DES FINANCES



Sébastien Meurant
(Les Républicains – Val-d'Oise),
rapporteur spécial

CARACTÉRISTIQUES DE LA MISSION

Mission « Immigration, asile et intégration »

1385,15 millions d'euros (CP)

Programme 303 « Immigration et asile »

1 100,56 millions d'euros (CP)

79 % des crédits de la mission

Programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française »

282,59 millions d'euros (CP)

21 % des crédits de la mission

Lutte contre l'immigration irrégulière

83 millions d'euros

Garantie de l'exercice du droit d'asile

(allocation pour demandeur d'asile et hébergement)

985,45 millions d'euros

Accueil des étrangers primo-arrivants et mise en oeuvre du contrat d'intégration républicaine

191,43 millions d'euros

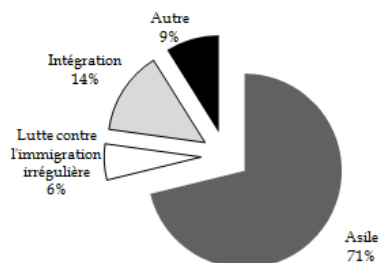
Centres provisoire d'hébergement des réfugiés

43,16 millions d'euros

- Les dépenses de guichet de la mission (allocation pour demandeur d'asile, hébergement) devraient continuer à connaître une augmentation importante puisqu'à l'issue du premier semestre 2017, la demande d'asile poursuit sa hausse (+ 13,4 % par rapport au premier semestre de 2016).

Répartition des crédits de paiement demandés pour 2018

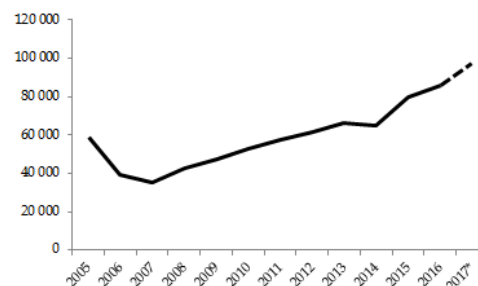
(en millions d'euros)



Source : commission des finances

Évolution de la demande d'asile en France

(en nombre de demandeurs)



* : prévision effectuée sur la base du premier semestre 2017

Source : commission des finances

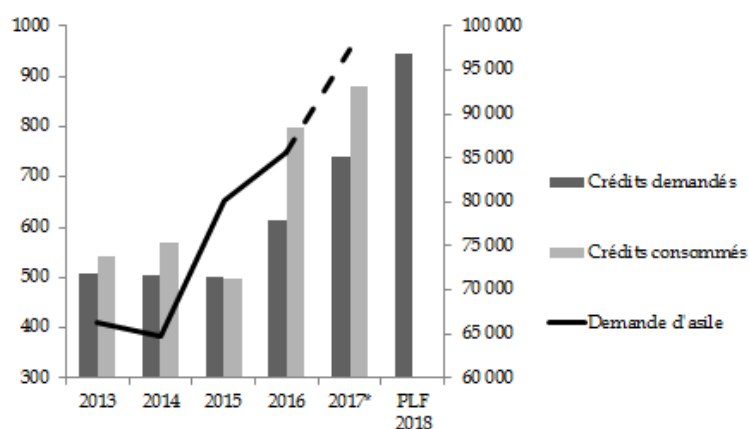
- Par ailleurs, la France est également confrontée à **une hausse importante (+ 114 % en 2016) des demandeurs d'asile sous procédure dite « Dublin »** (migrants qui, après avoir enregistré cette demande dans un premier pays européen, la réitèrent dans un autre État membre de l'UE). Ce phénomène a un impact important sur les dépenses de la mission.

L'ANALYSE DES CRÉDITS PROPOSÉS

- Le projet de loi de finances pour 2018 prévoit une augmentation conséquente des crédits de paiement de la mission, de 26,01 %.
- Cette hausse trouve son origine dans deux principaux éléments de la budgétisation 2018 :
 - une **hausse des dépenses d'asile**, de plus de 33 %, principalement celles concernant l'allocation demandeurs d'asile (ADA) et l'hébergement (Cada et hébergement d'urgence) ;
 - une hausse des dépenses d'accompagnement des réfugiés (centres provisoires d'hébergement).

Evolution des crédits de paiement demandés pour l'action « Garantie de l'exercice du droit d'asile » du programme 303 et évolution de la demande d'asile

(en millions d'euros et en nombre de demandeurs)



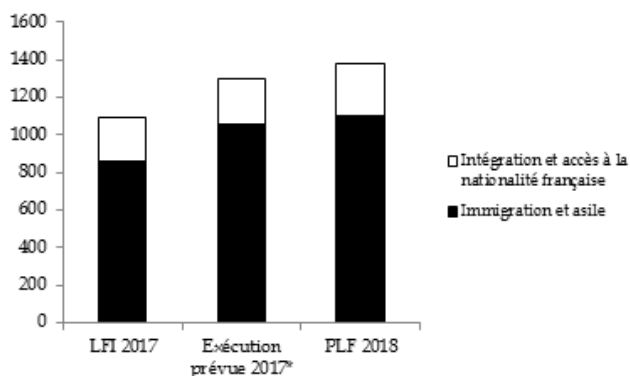
*: prévision

Sources : commission des finances

- Toutefois, la programmation budgétaire n'augmente en réalité que de 6,25 % en CP par rapport à la consommation prévisionnelle pour 2017. Cette différence s'explique par l'importante sous-budgétisation dont font l'objet les dépenses d'asile depuis le début de la crise migratoire.

Comparaison de l'exécution prévisionnelle 2017 des crédits de la mission « Immigration, asile et intégration » à ceux inscrits en PLF 2018

(en CP, en millions d'euros)



*: prévision effectuée à partir du décret d'avances du 20 juillet 2017 et de la situation mensuelle du budget de l'État

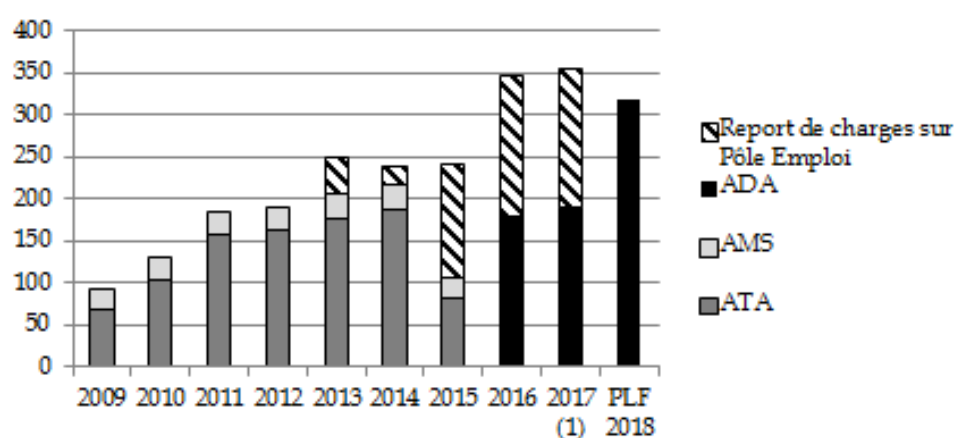
Sources : commission des finances

- Eu égard à l'augmentation de la demande d'asile et des mouvements secondaires, la programmation 2018 pourrait, une fois encore, se révéler insuffisante.

LES PRINCIPAUX ENJEUX DE LA MISSION

- En progression de 45 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2017 (220 millions d'euros), la dotation prévue pour l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) en 2018 s'élève à 318,1 millions d'euros. **Cette dotation reste inférieure à la prévision de dépenses pour 2017 qui s'élève à 355 millions d'euros, alors même que le nombre de bénéficiaires devrait augmenter.**
- L'ADA est en outre marquée par l'accumulation, notamment en 2014 et 2015, d'une dette importante de l'État auprès de Pôle emploi qui avait permis de masquer les sous-dotations massives dont elle souffrait (166 millions d'euros). Son apurement n'est pas prévu par le présent projet de loi.

Evolution de la dépense d'allocation pour demandeur d'asile

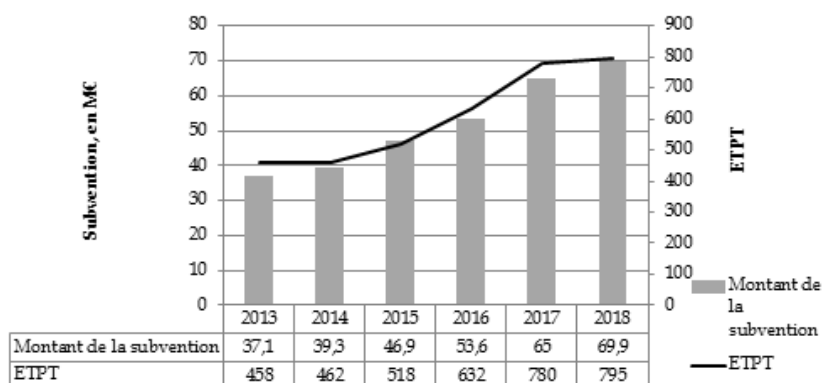


(1) Exécution prévisionnelle, d'après le ministère de l'intérieur

Source : commission des finances

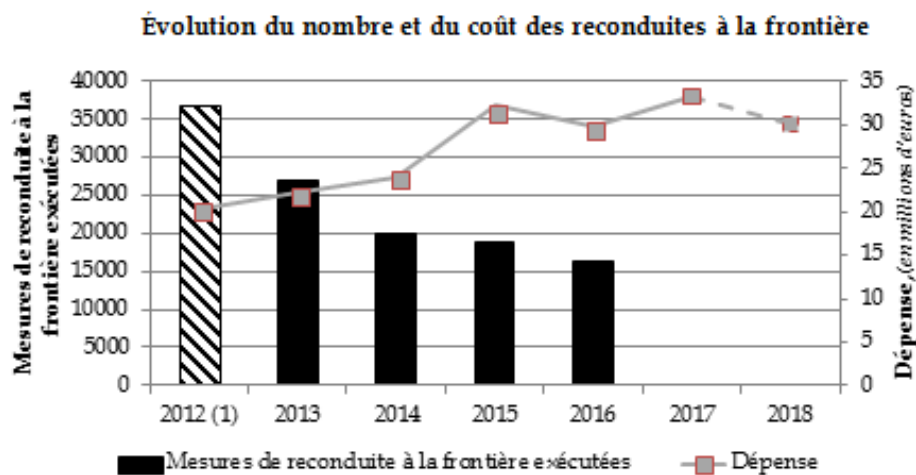
- La subvention à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) connaît une hausse moins importante que les années précédentes. Malgré la hausse des crédits, qui reflète celle de la demande d'asile, les délais de traitement des demandes (140 jours) restent supérieurs aux objectifs fixés (30 jours).
- La réduction des délais d'instruction des demandes constitue pourtant un important levier de réduction du coût de la mission, puisque le coût budgétaire mensuel de la demande d'asile est estimé à plus de 82 millions d'euros.

L'évolution des moyens accordés à l'Ofpra



Source : commission des finances, d'après les documents budgétaires

- Les crédits prévus pour le fonctionnement hôtelier des centres de rétention administrative (CRA) sont en légère baisse et s'établissent à 18 millions d'euros, contre 19 millions d'euros en 2017 alors que le contexte migratoire devrait conduire à une augmentation des placements en rétention.
- **Les frais d'éloignement des migrants en situation irrégulière diminuent également, alors même que la réforme de l'asile (augmentation du nombre d'éloignements) et l'augmentation des éloignements vers des pays tiers (entraînant une hausse de leur coût) devrait mener à la situation inverse.**
- Cette diminution des crédits est en contradiction avec la politique affichée à plusieurs reprises par le Gouvernement de « *faciliter l'accès aux places de rétention partout sur le territoire* », dans l'objectif, notamment, de lutter contre l'insécurité¹ et renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière.



(1) Pour 2012, le nombre de reconduites à frontière comprend également les retours volontaires, qui ne sont plus comptabilisés à compter de 2013

Source : commission des finances, d'après les projets annuels de performances

- L'année 2018 est marquée par une augmentation des crédits dédiés à l'accueil des étrangers primo-arrivants, qui s'élèvent à 191,4 millions d'euros (+ 10,3 % par rapport à 2017), même s'il faut relever que ces crédits avaient connu une diminution de plus de 20 % entre 2010 et 2014.
- Parallèlement à cette augmentation de crédits, **des remaniements de la formation linguistique et civique devraient avoir lieu.** Il sera ainsi possible de prescrire 20 % d'heures de cours supplémentaires pour les stagiaires n'ayant pas obtenu le niveau A1 à la fin de leur formation. Des modules de formation linguistique spécifiques pour les étrangers primo-arrivants analphabètes qui n'ont jamais été scolarisés dans leur pays d'origine vont également être créés (et devraient représenter une dépense supplémentaire financée de l'ordre de 3,3 millions d'euros).
- **Ces évolutions devraient renforcer l'efficacité de ces formations mais ne remettent pas en cause leurs carences structurelles : manque d'ambition et d'articulation avec la politique de délivrance des titres de séjour².**

¹ Communiqué de presse du 10 octobre 2017 du ministre d'État, ministre de l'intérieur - Rapport de l'IGA sur le traitement administratif de l'auteur de l'attentat de Marseille

² Rapport d'information de Roger Karoutchi, fait au nom de la commission des finances n° 660 (2016-2017) - 19 juillet 2017.